



École Champlain
2260, rue Logan
Montréal (Québec) H2K 4K7
Téléphone : (514) 596-5910
champlain@cscdm.qc.ca

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS – École Champlain **7 septembre 2022, 18 h 15**

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Champlain
tenue le 7 septembre à 18 h 15 au 2260, rue Logan à Montréal.

PRÉSENTS : liste de présence jointe en annexe

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La directrice, Julie Hamel, déclare l'assemblée ouverte. Il est 18h25.

La directrice présente les membres du CÉ de l'année passée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Aline Roy que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Désignation d'un.e secrétaire d'assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue le 13 septembre 2021
5. Constatation de la convocation de l'assemblée
6. Présentation du bilan du conseil d'établissement
7. Nomination d'un.e président.e d'élections
8. Adoption de la procédure d'élection
9. Élections
 - capsule d'information
 - mise en candidature
 - présentation des candidat.e.s (3 postes)
 - élection des membres parents au conseil d'établissement
 - élections des membres parents substitués
 - élection du membre du comité de parent du CSSDM et substitut
10. Formation d'un organisme de participation des parents
11. Levée de l'assemblée

3. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Béatrice Lord :

QUE Claire Fauconnier agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ par Patrick Uwariraye que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 13 septembre soit adopté sans modifications.

Adopté à l'unanimité.

5. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

6. PRÉSENTATION DU BILAN DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (*facultatif*)

Josianne Bouchard présente le bilan des activités du CÉ de l'année 2021-2022.

7. NOMINATION D'UN.E PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

IL EST PROPOSÉ par Ghalia Keloufi :

QUE Josianne Bouchard agisse à titre de président d'élections.

8. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par Julie Hamel de procéder de la manière suivante :

Vote par écrit

1 tour pour les mandats de 2 ans

1 tour pour le mandat de 1 an (au besoin)

1 tour pour les substituts (au besoin)

Adopté à l'unanimité.

9. ÉLECTIONS

- Capsule d'information par Julie Hamel
- Résumé par Julie Hamel du fonctionnement d'un CÉ
- Mise en candidature et élection des membres parents au conseil d'établissement

CONSIDÉRANT qu'il y a 2 postes en élection pour des mandats de 2 ans et 1 poste pour mandat de 1 an, un vote est tenu.

Présentation des candidats :

- Aline Roy
- Claire Fauconnier
- Hugo Laplante
- Béatrice Lord
- Hadjer Saoudi
- Ghalia Kéloufi

Dévoilement des résultats :

Membres de 2 ans : Hadjer Saoudi et Aline Roy

Membre de 1 an : Claire Fauconnier

- Élections des membres parents substitués

Dévoilement des résultats :

Hugo Laplante laisse sa place, Béatrice Lord et Ghalia Kéloufi sont élues par acclamation

- Élection du membre du comité de parent du CSSDM et substitut : se fera lors du premier CÉ.

10. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « OPP ») ou non;

IL EST PROPOSÉ par Josianne Bouchard de former un OPP.

Adopté l'unanimité.


Les parents suivants participeront à l'OPP :

Josianne Bouchard, Natacha Hernandez, Saad Achir, et Ghalia Kéloufi

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 18h52.


Président(e) (direction, le cas échéant)


Secrétaire d'assemblée